

86TALES
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 116B rue de l'Eglise
11570 CAVANAC
920 636 495 RCS CARCASSONNE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 10/01/2025

Le 10 janvier 2025 à 10h00, les associés se sont réunis au siège social, 116B rue de l'Eglise 11570 CAVANAC, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance effectuée par lettre adressée le 27 décembre 2024.

L'assemblée est présidée par GLEISS Gordian, Gérant, présent.

Le Président de Séance constate que sont présents :

- La Société 86TALES GMBH, société de droit allemand au capital de 3 000 euros, ayant son siège social Pflugstraße 9, 10115 BERLIN (ALLEMAGNE), immatriculée au Tribunal d'Instance de Berlin (Charlottenburg) sous le numéro HRB 226406 B, représentée par GLEISS Gordian, qualifié à cet effet. Détenteur de la pleine propriété de 10 000 parts, dix mille parts ;

Total des parts des associés présents ou représentés : 10 000 parts détenues en pleine propriété sur les 10 000 parts composant le capital social.

Le Président de Séance constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Gérants présents à l'assemblée :

- GLEISS Gordian, Gérant, assiste à l'assemblée.
- GUEGEAIS Marie-Hélène, Gérante, assiste à l'assemblée.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

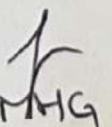
L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article "Capital social" des statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.


M. G.

PREMIERE RÉSOLUTION - MODIFICATION DE L'ARTICLE "CAPITAL SOCIAL"

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la cession de parts intervenue entre :

86TALES GMBH,

Société de droit allemand, au capital de 3 000 euros,
Dont le siège social est Pflugstraße 9, 10115 BERLIN (ALLEMAGNE),
Immatriculée au Tribunal d'Instance de Berlin (Charlottenburg) sous le numéro HRB 226406 B,
Représentée par GLEISS Gordian, qualifié à cet effet,

et :

•GUEGEAIS Marie-Hélène, née le 04/12/1986 à FONTENAY-LE-COMTE,

Demeurant 116B rue de l'Eglise, 11570 CAVANAC,

Mariée,

•Iam86 Holding UG & Co. KG

Société de droit allemand au capital de 200 euros, immatriculée au Tribunal d'instance de Berlin (Charlottenburg) sous le numéro HRA 63716 B, ayant son siège social Mulackstr. 16, 10119 BERLIN (Allemagne). Représentée par GLEISS Gordian, qualifié à cet effet.

Aux termes d'un acte en date du 10/01/2025, décide de modifier comme suit l'article 9 des statuts, pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts :

« ARTICLE 9 - Capital social

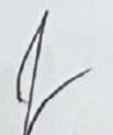
Le capital est fixé à la somme de : **10 000 euros** divisé en 10 000 parts sociales de **1 euro** chacune, numérotées de 1 à 10 000, attribuées de la façon suivante :

- **GUEGEAIS Marie-Hélène** à concurrence de mille parts correspondant à des apports en numéraire numérotées de 1 à 1 000, ci 1 000 parts ;
- **Iam86 Holding UG & Co. KG** à concurrence de neuf mille parts correspondant à des apports en numéraire numérotées de 1 001 à 10 000, ci 9 000 parts.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 10 000 parts. »

Cette résolution mise aux voix est.

DEUXIÈME RÉSOLUTION - DÉLÉGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITÉS


MHG

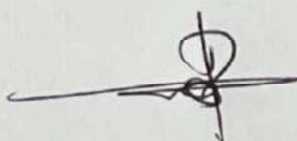
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

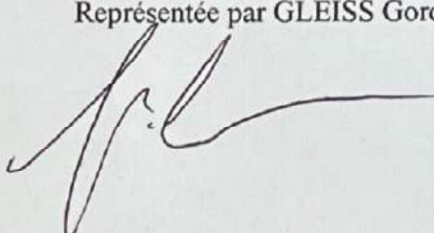
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et les associés présents.

GUEGEAIS Marie-Hélène



Iam86 Holding UG & Co. KG
Représentée par GLEISS Gordian



86TALES GMBH
Représentée par GLEISS Gordian

